

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : La **Quoniam Funds Selection SICAV - Equities Climate Transformation EUR I acc** constitue une classe d'actions du compartiment Quoniam Funds Selection SICAV - Equities Climate Transformation du fonds commun de placement Quoniam Funds Selection SICAV (dénommé ci-après le « fonds »).

Nom de l'initiateur : Union Investment Luxembourg S.A., Groupe Union Investment.

ISIN : LU2250014300

Site web : <https://www.union-investment.lu>

Appelez le : 00352 2640-9500

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée du contrôle de Union Investment Luxembourg S.A. en ce qui concerne le document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé au Luxembourg, Suisse, Allemagne, Danemark, Finlande, France, Pays-Bas, Norvège, Suède.

Date de production du document d'informations clés : 10 novembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Par référence à l'article 181, paragraphe 5, de la loi du 17 décembre 2010, au sein du fonds, chaque compartiment n'est responsable que de ses propres dettes, obligations et engagements. Chaque compartiment individuel constitue donc une entité distincte vis-à-vis des porteurs de parts. Le porteur de parts d'un compartiment peut échanger une partie ou la totalité de ses parts contre des parts d'un autre compartiment, sous réserve de l'application des taxes d'émission éventuellement dues. Les conversions de parts, d'un compartiment à un autre, se font sur la base de demandes de conversion adressées à la société de gestion conformément aux dispositions des points 7 et 8 du prospectus.

Type : Le fonds est un fonds commun de placement OGAW établi en Luxembourg.

Durée : Le fonds a une durée illimitée. Le fonds peut être liquidé à tout moment par la société de gestion selon les dispositions fixées dans le prospectus de vente. Les actions du fonds peuvent en principe être rachetées chaque jour d'évaluation. Nous pouvons, dans l'intérêt des investisseurs, suspendre ou limiter le rachat si des circonstances exceptionnelles le justifient.

Objectifs : La politique de placement du compartiment Quoniam Funds Selection SICAV - Equities Climate Transformation EUR I acc vise à obtenir une performance conduisant à un rendement supplémentaire par rapport au marché d'actions mondial, et ce, tout en veillant à la répartition des risques. Les éléments d'actifs à acquérir pour ce compartiment sont identifiés de manière discrétionnaire sur la base d'un processus d'investissement cohérent (« gestion active »). À cet égard, l'investissement des capitaux du compartiment se fonde sur des critères de durabilité. Le fonds investit principalement dans des actions de sociétés ayant des objectifs en matière de climat. L'actif du compartiment est principalement investi à l'échelle internationale, y compris dans des marchés émergents (dont la Chine), en actions, en certificats d'actions, en obligations convertibles, en emprunts à option et, dans la mesure où ces placements sont considérés comme des valeurs mobilières conformément à l'article 41 de la loi du 17 décembre 2010, en bons de jouissance et de participation de sociétés, ainsi que dans des certificats indiciaires, des fonds indiciaires cotés (y compris des sociétés de placement immobilier de type fermé) et des bons de souscription. De même, les actifs du compartiment peuvent être investis dans des avoirs bancaires et/ou dans des instruments du marché monétaire. La stratégie de placement utilise à titre d'orientation un indice de référence (MSCI WORLD), dont la performance doit être dépassée. Aucune tentative n'est faite pour reproduire les actifs inclus dans l'indice de référence. Le gérant du compartiment peut s'écarter sensiblement de cet indice de référence et investir dans des titres qui ne font pas partie de celui-ci.

Les revenus de la Quoniam Funds Selection SICAV - Equities Climate Transformation EUR I acc sont réinvestis.

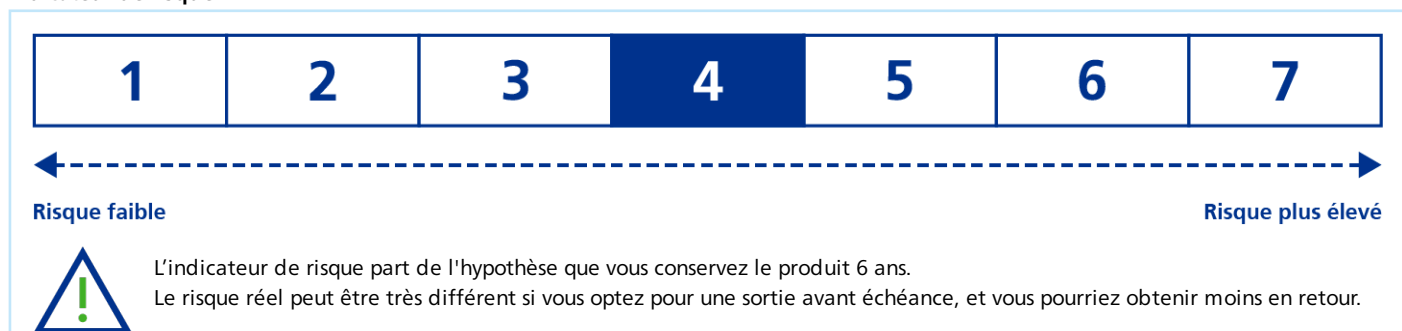
La banque dépositaire du fonds est DZ PRIVATBANK S.A., Luxembourg.

Le prospectus et les rapports annuel et semestriel actuels, les prix actuels des actions ainsi que d'autres informations sur le fonds sont disponibles gratuitement en langue française sur <https://www.union-investment.com>.

Investisseurs de détail visés : Le fonds s'adresse aux petits investisseurs. Ces clients ont pour objectif une constitution de patrimoine/une optimisation du patrimoine et ont un horizon de placement à long terme. Le présent fonds est un produit pour les clients ayant des connaissances et/ou des expériences de base relatives aux produits financiers. Le client peut supporter une perte financière et n'attache pas d'importance à la protection du capital.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque vous aide à évaluer le risque lié à ce produit par comparaison à d'autres produits. Il montre selon quelle probabilité ce produit pourrait vous faire perdre de l'argent parce que les marchés auraient pris une certaine direction ou parce que nous ne serions pas en mesure de racheter vos parts.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, 4 correspondant à une classe de risque moyenne.

Le risque de pertes potentielles liées à la performance future est considéré comme moyen.

En cas de conditions de marché très défavorables, il est possible que notre capacité à répondre à votre demande de rachat soit affectée.

Risques insuffisamment pris en compte par l'indicateur de risque global : risques opérationnels, risques fiscaux.

Ce produit ne comprend pas de protection contre l'évolution future des marchés. Le capital que vous y investissez peut donc être perdu entièrement ou partiellement.

Scénarios de performances

Ce que vous retirerez finalement de ce produit dépendra de l'évolution future du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec certitude.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés illustrent les pires, moyennes et meilleures performances du produit et/ou d'un indice de référence approprié au cours des 11 dernières années. Les marchés pourraient évoluer de manière totalement différente à l'avenir.

Versement d'un capital d'investissement unique

Période de détention recommandée	6 années	
Exemple d'investissement	10 000 EUR	
	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 6 années

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 470 EUR	1 020 EUR
	Rendement annuel moyen	-55,3 %	-31,7 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 680 EUR	9 720 EUR
	Rendement annuel moyen	-13,2 %	-0,5 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 060 EUR	18 330 EUR
	Rendement annuel moyen	10,6 %	10,6 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 380 EUR	21 110 EUR
	Rendement annuel moyen	43,8 %	13,3 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de stress montre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable ont été obtenus dans le cadre d'un investissement entre 2012 et 2023.

Que se passe-t-il si Union Investment Luxembourg S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La défaillance de la société n'a pas de conséquences directes sur votre remboursement, car la loi prévoit qu'en cas d'insolvabilité de la société de gestion, le fonds n'entre pas dans la masse de l'insolvabilité, mais est conservé de manière indépendante.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 6 années
Coûts totaux	83 EUR	651 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	0,8 %	0,8 % par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,5 % avant déduction des coûts et de 10,6 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez au bout d'un an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,7 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit ici d'une estimation en vue du lancement le 17 janvier 2023.	73 EUR
Coûts de transaction	0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons des investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 6 années

Ce produit est adapté aux investissements à long terme. En cas de rachat avant la durée de détention recommandée, aucun coût ni aucun frais ne sont appliqués. Vous trouverez des informations sur les possibilités de rachat dans la section « De quel type de produit s'agit-il ? ».

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser à Union Investment Luxembourg S.A. sur le site Internet <https://www.union-investment.lu/startseite-luxemburg/kontakt.html> ou par écrit à Union Investment Luxembourg S.A., 3, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, téléphone : 00352 2640-9500, fax : 00352 2640-2800 ou par e-mail à service@union-investment.lu. Les réclamations eu égard à la personne responsable du conseil ou de la vente du produit peuvent être adressées directement à cette personne.

Autres informations pertinentes

Le fonds est soumis à la réglementation fiscale luxembourgeoise. Cela peut avoir un effet sur la façon dont vous êtes imposé sur vos revenus du fonds.